

A3 AMBULANCE
SARL au capital de 9 130 euros
1, avenue du Général De Gaulle
56260 LARMOR PLAGE
RCS LORIENT 750 613 796

RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 26 JUIN 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de 52 877 € de l'exercice :

-En totalité au compte « Report à nouveau » : 52 877 €

TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE : 52 877 €

Le compte "Report à nouveau" s'élève ainsi à 69 880 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est, avec :

-Voix pour :

-Voix contre :

-Abstention :

RESOLUTION ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 26 JUIN 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de 52 877 € de l'exercice :

-En totalité au compte « Report à nouveau » : 52 877 €

TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE : 52 877 €

Le compte "Report à nouveau" s'élève ainsi à 69 880 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée., avec :

-Voix pour : 913

-Voix contre : 0

-Abstention : 0

BS

CS

Pour copie conforme.
LA GERANCE

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A3 AMBULANCE
SARL au capital de 9 130 euros
1, avenue du Général De Gaulle
56260 LARMOR PLAGE
RCS LORIENT 750 613 796

**COMPTES ANNUELS CLOS LE
31 DECEMBRE 2023**

*Certifiés conformes,
La Gérance*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.

Désignation de l'entreprise : SARL A3 AMBULANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 1 AVENUE GENERAL DE GAULLE 56260 LARMOR PLAGE			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 7 5 0 6 1 3 7 9 6 0 0 0 1 0			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le, 31122023				
			N-1 31122022				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 066	AC	2 066	
		Fonds commercial (1)	AH	158 470	AI	158 470	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	12 450	AK	12 450	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		
		Constructions	AP		AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 012	AS	6 012	
		Autres immobilisations corporelles	AT	11 355	AU	11 355	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	80	BE	80	
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	4 790	BI	4 790	
TOTAL (II)		BJ	195 224	BK	19 434	175 790	175 790
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	185 944	BY	185 944	210 692
		Autres créances (3)	BZ	27 543	CA	27 543	21 224
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	118 750	CG	118 750	56 832	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 639	CI	1 639	2 286	
	TOTAL (III)	CJ	333 876	CK	333 876	291 035	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	529 100	1A	19 434	509 666	466 825
Renvois : (1) Dont droit au bail :		I	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	4 790	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise SARL A3 AMBULANCE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 9 130)	DA	9 130	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	91 987	192 868
	Report à nouveau	DH	17 003	17 003
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	52 877	32 647
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	170 997	257 518
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 507	24 751
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 230	33 832
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 317	6 496
	Dettes fiscales et sociales	DY	146 317	138 334
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	140 298	5 894
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	338 668	209 307	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	509 666	466 825	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	324 605	189 930
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	103	100	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A3 AMBULANCE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	172 986	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	6 012	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 746	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	2 475	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 134	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	17 367	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P	80	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 790	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	4 870	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	195 224	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	172 986	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenets et am des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	6 012	ML		
		Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN	2 746	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	2 475	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	6 134	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	17 367	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	80	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	4 790	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	4 870	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	195 224	ØM			

Désignation de l'entreprise : SARL A3 AMBULANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 066	PF		PG		PH	2 066	
TOTAL I			RK	2 066	RM		RN		RO	2 066	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV			PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	6 012	QA		QB		QC	6 012	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 746		QE		QF		QG	2 746	
	Matériel de transport	QH	2 475		QI		QJ		QK	2 475	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 134		QM		QN		QO	6 134	
	Emballages récupérables et divers	QP			QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	17 367	QV		QW		QX	17 367	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	19 433	ØP		ØQ		ØR	19 434	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : **SARL A3 AMBULANCE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A3 AMBULANCE										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	4 790	UV	4 790	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	185 944		185 944				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	273		273				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 331		1 331				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	25 940		25 940				
	Charges constatées d'avance				VS	1 639		1 639				
	TOTAUX				VT	219 916	VU	219 916	VV			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	103		103						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	19 404		5 341		14 063				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	9 317		9 317						
Personnel et comptes rattachés			8C	40 690		40 690						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	66 426		66 426						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	6 294		6 294						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 707		12 707						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	20 200		20 200						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	23 230		23 230						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	140 298		140 298						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	338 668	VZ	324 605		14 063				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL			23 230	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	5 242	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL A3 AMBULANCE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	52 877
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)								WI	
	Amendes et pénalités								WJ	565
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7	
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *									
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*									
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)								SU	
	Zones d'entreprises * (activité exonérée)								SW	
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I										
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									
	Majoration d'amortissement *									
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)								K9	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)								OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)								PP	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et contreparties *									
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)								IF	
	Zone de revitalisation nulle (art. 44 quinquies)								PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)								L5	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								PA	
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								XC	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)								PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite								YH	
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit								ZI	
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)								YA	
	Dt déd. exc (art. 39 decies B)								YB	
	Dt déd. exc (art. 39 decies C)								YC	
	Dt déd. exc (art. 39 decies D)								YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								YL	
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
	III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XI	65 589	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	65 589	
								XO	0	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise SARL A3 AMBULANCE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 581	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL A3 AMBULANCE										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	17 003	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB		Dividendes	ZD	32 647			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	32 647			ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZF							
						ZG	17 003						
	TOTAL I	OF	49 650			TOTAL II	ZH		49 650				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)													
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT					184			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 90 994)				XQ	90 994				95 129			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	14 038				14 917			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	129 090				128 412			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	234 123				238 642			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 120				1 630			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	16 933				26 816			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	18 053				28 446			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	43 475				42 391			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	23 212				19 552			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				OB	406 711							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0						ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A3 AMBULANCE						Néant ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A3 AMBULANCE</u>					Néant ☐ *
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL A3 AMBULANCE**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A3 AMBULANCE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A3 AMBULANCE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	827 451
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	4 099
TOTAL 1	OX	831 551
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	23
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	23
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	58 931
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	84 197
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	4 161
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	46
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	147 336
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 684 237
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA 684 237
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	831 551
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 75061379600010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A3 AMBULANCE

ADRESSE (voie) 1 AVENUE GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL 56260 VILLE LARMOR PLAGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 913

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHRISTIEN Prénom(s) Erwan louis joseph
Nom marital % de détention 64,29 Nb de parts ou actions 587
Naissance : Date 28061976 N° département 29 Commune QUIMPERLE Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 1BIS RUE COMTESSE DE SEGUR
Code postal 56270 Commune PLOEMEUR Pays

Titre (2) M Nom patronymique BECHU Prénom(s) Stephane
Nom marital % de détention 35,71 Nb de parts ou actions 326
Naissance : Date 14101973 N° département 44 Commune SAINTE GEMME D ANDIG Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie RUE HENT DAOU
Code postal 56620 Commune PONT SCORFF Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032